

Centre Nord-Sud “Université sur la jeunesse et le développement” : 2025 Note conceptuelle

“Autonomiser les jeunes pour la sécurité numérique”

La sécurité numérique fait référence aux pratiques, compétences et protections qui garantissent que les individus peuvent utiliser les technologies numériques et les plateformes en ligne de manière sûre, responsable et éthique. Il s’agit notamment de protéger sa vie privée et ses données personnelles, de reconnaître et de réagir au cyberharcèlement, d’éviter les contenus nuisibles ou illégaux, et de comprendre les droits et responsabilités juridiques dans les espaces numériques.¹

Dans le monde hyperconnecté d'aujourd'hui, les jeunes sont parmi les utilisateurs les plus actifs des technologies numériques et, par conséquent, sont de plus en plus vulnérables aux risques et aux dangers de l'espace numérique. En février 2025, on comptait 5,56 milliards d'internautes dans le monde, soit 67,9 % de la population mondiale. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent la majorité des utilisateurs, soit 79 %. Ce pourcentage varie selon les régions : par exemple, 98 % des jeunes âgés de 16 à 29 ans déclarent utiliser l'internet tous les jours en Europe, contre 78 % dans les États arabes.

En tant qu'organisation régionale de défense des droits humains en Europe, avec la Convention européenne des droits de l'homme comme référence principale, le Conseil de l'Europe a été à l'avant-garde de l'établissement de normes juridiques pour la protection des droits humains en ligne. Depuis 40 ans, la [Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel](#) - Convention 108 - est le seul instrument international juridiquement contraignant sur la protection de la vie privée et des données à caractère personnel. En outre, la [Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle \(IA\) et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit](#) et la [Convention de Budapest sur la cybercriminalité](#) sont les tout premiers traités internationaux juridiquement contraignants dans leurs domaines respectifs, également ouverts à l'adhésion d'États tiers.

D'autres organisations régionales ont également contribué de manière significative à faire progresser la sécurité numérique. Par exemple, la Convention de Malabo de l'Union Africaine se concentre sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, complétée par sa stratégie de transformation numérique pour l'Afrique, qui met l'accent sur le renforcement des capacités des jeunes et la sécurité numérique. La Ligue des États arabes a adopté la Convention arabe sur la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information, qui vise à renforcer les efforts régionaux contre la cybercriminalité.

¹ ITU, Youth internet use, information du 17 mars 2025

Ces efforts sont encore renforcés par des initiatives de collaboration interrégionale. La déclaration de Louxor sur la jeunesse et le dialogue interculturel à l'ère de l'intelligence artificielle² souligne l'urgence de lutter contre la désinformation et les inégalités sociales à l'ère de l'IA, en insistant sur l'importance de la collaboration mondiale, du renforcement des capacités des jeunes et de la réglementation de l'utilisation de l'IA dans l'éducation pour relever ces défis. De même, la déclaration de Kotor du Centre Nord-Sud (CNS) contient une série de recommandations pour les initiatives des jeunes visant à lutter contre les actes racistes et xénophobes par le biais des systèmes informatiques³.

Dans ce contexte, l'édition 2025 de l'Université sur la jeunesse et le développement se concentrera sur le renforcement du rôle des jeunes en matière de sécurité numérique. Partant du constat de la nécessité de renforcer les droits et protections numériques, l'Université sur la jeunesse et le développement comprendra des activités, des sessions de formation et des ateliers thématiques visant à sensibiliser, à renforcer les connaissances juridiques et à développer les compétences dont les jeunes ont besoin pour naviguer et façonner le monde numérique.

Grâce à l'apprentissage interactif et aux échanges interculturels, la UYD fournira aux jeunes des outils pour protéger leurs droits en ligne, promouvoir une citoyenneté numérique responsable et renforcer leur capacité à agir en tant que multiplicateurs au sein de leurs réseaux. Le thème des universités de la jeunesse du CNS en 2025, s'inscrit également pleinement dans le but et les objectifs de l'Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique du Conseil de l'Europe. Tous deux visent à faire mieux comprendre l'importance des compétences pour une culture démocratique et la manière dont ces dernières peuvent être développées en ligne chez les jeunes⁴.

L'édition 2025 sera également la toute première à accueillir le premier cours de formation en personne pour les participants au programme HEY (Éducation aux droits humains pour la jeunesse). Ce dernier se concentre fortement, en 2025, sur la sécurité numérique des jeunes en développant et en mettant en œuvre des cours sur l'éducation aux médias et à l'information, la protection des données, l'intelligence artificielle (IA) et la lutte contre les discours de haine en ligne.

Les activités organisées lors des universités aborderont les questions suivantes :

- Quel rôle les jeunes peuvent-ils jouer dans la promotion de la culture numérique et la lutte contre les discours de haine et la désinformation en ligne ?
- Comment la coopération interrégionale de la jeunesse peut-elle contribuer à renforcer le travail des gouvernements et des organisations internationales en matière de sécurité numérique, de protection de la vie privée et de compétences numériques ?

² L'un des résultats du 8e Forum de la jeunesse arabo-européenne en octobre 2024, coorganisé par le Conseil de l'Europe et la Ligue des États arabes.

³ La déclaration de Kotor a été approuvée par des experts et des représentants des forces de l'ordre, des organisations de jeunesse, des États membres, de l'Union africaine, de l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et d'autres organisations.

⁴ L'éducation à la citoyenneté numérique (ECN) consiste à responsabiliser les apprenants de tous âges par l'éducation ou l'acquisition de compétences pour apprendre et participer activement à une société numérique afin d'exercer et de défendre leurs droits et responsabilités démocratiques en ligne, et de promouvoir et protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans le cyberspace. Ainsi, l'ECN cherche à aborder des questions telles que la désinformation, le cyberharcèlement, les discours de haine en ligne et l'utilisation abusive des données personnelles.

- Comment sensibiliser les jeunes aux normes et cadres juridiques internationaux dans le domaine de la sécurité et de la protection de la vie privée et de l'intelligence artificielle ?